



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 30'000.- pour la déviation des canalisations des eaux de surface du parking de l'ancien Hôpital de la Béroche et arrêté d'octroi d'un crédit supplémentaire au budget des investissements 2021

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

vu le rapport du conseiller communal en charge du dicastère,
vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,
vu le règlement communal sur les finances du 14 septembre 2020,
sur la proposition du chef de dicastère,

arrête :

- Article 1 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal engage un crédit complémentaire de **CHF 30'000.-** pour la déviation des canalisations des eaux de surface du parking de l'ancien Hôpital de la Béroche.
- Article 2 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal engage un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2021, d'un montant de **CHF 30'000.-**, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 3 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements pour un montant de **CHF 30'000.-** et amorti conformément à la loi au taux de **2%/an.**
- Article 4 : Le service technique est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 10 novembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président
Hassan Assumani

Le secrétaire
Tom Egger